

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Aménagement de l'avenue Léon Blum entre la rue d'Alembert et la rue du Jard - Réaménagement du carrefour avec la rue de Marly - Déclaration de projet

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0861 du 25 Novembre 2005, le conseil de Communauté décidait de requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'Aménagement de l'avenue Léon Blum entre la rue d'Alembert et la rue du Jard y compris le réaménagement du carrefour avec la rue de Marly.

En application de l'article L.126-1 du code de l'Environnement, inséré par la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, notre Etablissement public doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Eu égard au Plan des Déplacements Urbains, l'aménagement projeté est destiné à régler un problème de sécurité, en réduisant la vitesse des véhicules, aux abords d'un carrefour qui s'est révélé être particulièrement meurtrier.

Pour ce faire, la Communauté urbaine envisage, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la création d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Léon Blum et la rue de Marly. Le projet de développe sur un linéaire de 150 mètres environ.

Cet aménagement à pour objectif la mise en sécurité de ce tronçon par :

- la réduction de la vitesse de circulation ;
- la sécurisation des échanges avec les autres voies et les accès riverains ;
- la sécurisation et la continuité de différents modes de déplacements (automobiles, transports collectifs, cycles et piétons)

Le projet est d'intérêt général car il s'inscrit dans la démarche engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux, conformément aux prescriptions du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)

L'enquête publique s'est déroulée du 17 septembre 2007 au 17 octobre 2007 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, dans son rapport du 22 novembre 2007, le commissaire enquêteur, a émis un avis favorable au projet de voirie assorti de trois recommandations et d'une réserve ne remettant pas en cause l'intérêt général du projet.

Réserve :

« sous réserve que la CUB prendra à sa charge, outre les engagements figurant à l'étude d'impact, la mise en place à la limite du domaine public, et de chaque côté du nouvel accès , d'un panneau «sens interdit, sauf riverains».

La Communauté urbaine de Bordeaux prendra à sa charge le financement et l'implantation d'un panneau indiquant l'entrée d'une propriété privée.

Recommandations :

« La Communauté urbaine de Bordeaux fera en sorte que l'emprise publique au sol prévu soit réduite, si cela est possible au minimum »

« Que les parkings dans la rue et surtout au débouché de la nouvelle entrée soient maintenus »

« La Ville de Mérignac et nous lui demandons, pourra paysager le noyau du giratoire, ce qui donnera effectivement un signal intéressant aux visiteurs, voire même aux habitants de la résidence »

Lors de l'élaboration de l'avant projet la Communauté urbaine examinera avec la Commune de Mérignac, titulaire du pouvoir de police, la possibilité de prendre en compte les recommandations formulées par le commissaire enquêteur.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir confirmer que l'opération susvisée présente un caractère d'intérêt général et qu'elle s'inscrit pleinement dans le Plan des Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux qui justifie sa réalisation au titre de la sécurité routière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2008**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2008

Vincent FELTESSE